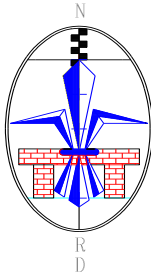


Guy de FRAMOND

GEOMETRE EXPERT FONCIER
Membre de l'Ordre
des Géomètres Experts
Sous le numéro 4248
Successesseur de Bernard DUBOST



PA 8a

DEPARTEMENT DE :

AIN

COMMUNE DE :

LENT

Lieudit :

« La Vierge »

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Lotissement **« Le Clos de la Barrière »**

Aménageur : FONCIER CONCEPT

Adresse : 321 Route de Baneins
01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS

PROGRAMME DES TRAVAUX

BUREAU VILLARS les DOMBES

816 Avenue Charles de Gaulle
01330 VILLARS lès DOMBES
Téléphone : 04 74 98 02 19

BUREAU MEXIMIEUX

8, Rue des Chevrotières
01800 MEXIMIEUX
Téléphone : 04 74 61 06 16

Adresse électronique :
de.framond.geometre@orange.fr

Document dressé le :

00/00/2017

Réf. dossier :

16.0641V

Modifications :

Nombre de pages : **5**

N° du document : **PA 8a**

Le présent programme a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles sera aménagé le lotissement « Le Clos de la Barrière ».

1) - VOIRIE

1-1 Trame de voirie : la desserte sera assurée par une voie à double sens et sera raccordée sur la voie de desserte communale. La voirie sera aménagée en ses extrémités pour permettre aux véhicules de faire aisément demi-tour.

1-2 Profils en travers types avec constitution de chaussée (voir plan PA8b).

** Voie Principale largeur 8.00 ml, coupe AA soit:*

- une espace vert de 1.10 ml,*
- une chaussée de 5.50 ml,*
- un trottoir de 1.40 ml*

** la structure de la chaussée et parkings sera la suivante :*

- un film géotextile anti-contaminant non tissé (si nécessaire)*
- une couche de fondation en tout venant 0/80 type D3 compacté et roulé sur une épaisseur de 0,40 m,*
- une couche de réglage en gravier concassé 0/31.5 sur une épaisseur de 0,05 m,*
- une couche de roulement en BBSG 0/10 classe 3 sur une épaisseur de 0,06 m soit 150 kg/m².*

** la structure des trottoirs de la voie principale sera la suivante :*

- une couche de fondation en tout venant 0/80 type D3 compacté et roulé sur une épaisseur de 0,30 m,*
- une couche de réglage en gravier concassé 0/31.5 sur une épaisseur de 0,05 m,*
- une couche de roulement en BBSG 0/6 sur une épaisseur de 0,045 m soit 110 kg/m².*

1-3 Bordures : la chaussée sera délimitée sur tout leur périmètre par une bordure béton de type T2, ou moellon plein allégé. Le trottoir sera séparé de l'espace vert par une bordure béton de type P1.

1-4 Limites de propriété : seule les limites en contact direct avec la chaussée seront délimitées par une amorce de mur en agglo plein allégé. Celui-ci sera installé à l'intérieur de la propriété.

2) – ESPACES VERTS

Les espaces verts seront engazonnés sur toute leur surface. Des arbres tiges et cépés (type essences locales) seront plantés sur les espaces verts.

3) ASSAINISSEMENT

3-1 Evacuation des eaux usées :

Les eaux usées du lotissement seront acheminées jusqu'au réseau communal situé le long de la RD22.

Le raccordement se fera sur la conduite avec un regard à créer situé sous l'accotement de la RD22;

Le réseau principal est prévu en PVC CR8 Ø 200. Le branchement des lots sera effectué par une conduite PVC CR8 Ø 160 et un regard PVC Ø315 avec tampon fonte hydraulique posé sur le domaine public avec une attente de 1.00 m à l'intérieur du lot, pour éviter l'intervention des acquéreurs sur le domaine public.

3-2 Evacuation des eaux pluviales :

Les eaux pluviales du lotissement seront acheminées jusqu'à un ouvrage de rétention de 91 m³, puis rejetées dans le réseau communal avec un débit de fuite de 7 l/s.

Le réseau principal est prévu en PVC CR8 ou BA 135A ou équivalent Ø 250 à Ø 600. Le branchement des lots sera effectué par une conduite PVC CR8 Ø160 et un regard PVC Ø315 avec tampon fonte hydraulique posé sur le domaine public avec une attente de 1.00 ml à l'intérieur du lot, pour éviter l'intervention des acquéreurs sur le domaine public.

Une notice d'incidence annexée au dossier a été établie pour permettre à la commune d'évaluer l'impact du projet sur son réseau.

L'ouvrage de rétention sera un bassin paysagé sans clôture et ouvert au public. Il assurera la fonction de bassin d'orage dit "tampon" en cas de fortes pluies ou pluies continues, mais ne sera jamais en "eau" par temps sec.

Ce bassin fera parti intégrante des espaces libres, les talus à faibles pentes (25 à 35%) seront enherbés et plantés par des arbustes divers résistants à des inondations épisodiques.

L'axe du bassin ou circule l'écoulement normal sera matérialisé par un couloir en galet de 1.00 ml de largeur et d'une profondeur de 30 cm, ce qui permettra de ne pas percevoir l'eau par faible débit durant les petites pluies.

4) EAU POTABLE – DEFENSE INCENDIE

L'eau potable du lotissement sera alimentée par le réseau communal situé sous la route communale, le gestionnaire du réseau est la SOGEDO. Le réseau sera réalisé conformément aux préconisations du SIE Ain Veyle Revermont.

La défense incendie du lotissement sera assurée par la pose d'un poteau d'incendie Ø100, proche de l'air poubelle.

Le réseau interne est prévu en canalisation fonte Ø100 jusqu'au poteau d'incendie, puis en PEHD Ø80, et en PEHD 16 bars bandes bleues Ø18/25 pour les branchements.

Les regards de branchement seront placés au niveau de chaque parcelle pour accueillir les compteurs d'eau.

5) ELECTRICITE – TELEPHONE ET FIBRE OPTIQUE :

Le réseau électrique sera réalisé selon les études et suivant les normes d'Electricité Réseau Distribution de France. Les coffrets ENEDIS auront une implantation définitive à l'acceptation de l'Article 2.

Les réservations pour le réseau téléphonique et fibre optique seront installées en souterrain sous le trottoir.

- mise en place de chambres de tirage type L2T, 3 PVC Ø42/45 de chambres à chambres ; chaque acquéreur aura sur son lot un regard de branchement 30x30 tampon fonte (ou LOT tampon fonte sous accès) avec 2 PVC Ø42/45.

6) AIRE POUBELLES :

Il est prévu l'aménagement d'une aire poubelles pour la collecte des ordures ménagères recevant 3 bacs d'environ 1000 litres à l'entrée du lotissement. Celle-ci sera composée d'une dalle bétonnée d'environ 12m² avec siphon de sol. Elle sera entourée par un muret enduit avec couventine d'une hauteur de 1.40m avec un accès d'une largeur de 1.40m côté route.

Mise en place d'une bordure basse au niveau de l'accès à l'aire poubelle.

7) ECLAIRAGE DU LOTISSEMENT :

L'éclairage du lotissement sera assuré par la pose de lampadaires répartis en bordure des voies.

- Les candélabres posés sur la voie principale seront des luminaires type SAPHIR de chez COMATELEC posés en top munis d'un système à économie d'énergie type ampoule bi-puissance, un mat acier galva cylindro-conique de 5.00 m, le tout peint au RAL 6005 ou 6009.

L'espacement entre deux candélabres sera de 20 ml à 30 ml.

Un coffret sera installé en limite du lotissement pour le relevé de consommation de l'éclairage du lotissement pris en charge par l'Association Syndicale.

Fait à LENT,

le

L'aménageur,

FONCIER CONCEPT